


AUBOINS DE SÉZANNE.

SÉZANNE est une petite ville de Champagne ou plutôt de Brie. La Ravallère, dans sa Notice sur le roi Thibaut, cite les premiers vers de la jolie chanson suivante :

(Mss. 7222. — 184 suppl. fr. — 1989 St.-Germ.)

 IEN cuidai toute ma vie
Joie et chansons oublier;
Mais la comtesse de Brie
Cui commans je n'os véer¹,
M'a commandé à chanter.

¹ *Résister.* Nous avons perdu le mot *cui*, auquel on laissait volontiers le sens latin à *qui*, *auquel*.

Si, est bien droit que je die,
Quant li plaist à commander.

Je di que c'est grant folie¹
D'assaier né d'esprover
Né sa fame né s'amie,
Tant com on la vult amer.
Ains se doit on bien garder
D'enquerre par jalousie
Çou qu'on n'i vodroit trover.

Comment que je chant né rie,
Je deverois mieus plorer,
Quant la meillor m'est faillie.
Si que quant je cuit parler
A li, por merci trover,
Si me dit par felonie,
« Quant ireis vous outre mer ? »

Sé ele est d'amors ésprise²,
Malement li est membré

¹ Un seul manuscrit (1989 St.-Germ.) place ce couplet le second, mais son autorité balance toutes les autres réunies. Il est en effet antérieur aux autres de près d'un siècle, du moins jusqu'à la feuille 107. Le premier vers du quatrième couplet semble d'ailleurs suivre naturellement l'idée des deux derniers vers de notre troisième.

² La fin du précédent couplet et les suivants ne se trouvent

Comment j'ai, à sa devise,
Sans nul contredis esté.
Mais, espoir, ce m'a grevé¹
Qu'on ne connoit boin servise
Tant qu'on ait autre esprové.

Aillors a s'entente mise,
Moi a lessié esgaré;
Mais jà sa fière cointise
Ne vaincra ma léauté.
Coment qu'ele m'a grevé,
S'ele iert de cent reprise²,
Si la prendroie-je à gré.

Jà ne m'ait en grant vuilté
Por la fievre qui m'ait prise,
Que j'en garirai l'esté.
Et saiche bien de verté
Que j'ai plus grant convoitise
De s'amor que de santé.

que dans le msc. Saint-Germain 1989. — *Sé ele est*, etc., si elle aime un autre que moi, son mari.

¹ *Espoir* peut-être; expression fort commune dans ce sens.

² *S'ele iert*, quand même elle serait accusée par cent personnes. — *Comment*, dans le sens de *combien que*.

Ainsi, comme tant d'autres curieux impertinents, Auboins aura voulu de trop près juger des sentiments que, sans doute, il était digne d'inspirer. L'amour des femmes est comme les dogmes religieux, il exige une foi robuste; Auboins, à sa douloureuse surprise, reconnut bientôt qu'on lui préférait un rival.

La Ravallère fait ici des suppositions gratuites. « Ce couplet montre, » dit-il, « que le poète venait à la cour de la comtesse de Brie, et que, par ses complaisances, il put mériter l'amitié du prince son fils. La comtesse qui commandait alors, était Blanche de Navarre. Elle gouverna les comtés de Champagne et de Brie depuis l'an 1201 jusqu'en 1221.... Les expressions d'Auboins sont encore plus vieillies que celles de Thibaut; aussi était-il plus âgé que lui de quelques années. »

Voilà bien des étourderies. D'abord, où La Ravallère distingue-t-il positivement la date de la chanson, et, dans cette comtesse de Brie, Blanche de Navarre? Pour moi, j'y vois plutôt (et cependant je suis loin de présenter ma conjecture comme une certitude) Marie de France, fille de Louis VII, mariée au comte Henri I^{er}, princesse habile, active et entreprenante, qui gouverna la Champagne pendant près de vingt ans, durant les voyages d'outre-mer de son époux et de son fils, et qui mourut au mois de mars 1199. On conçoit que pour la distinguer de la femme de Henri II

son fils, le poète la nomme ici comtesse de Brie. Ce fut d'ailleurs la princesse de Champagne qui joua le rôle le plus important dans l'histoire de cette province. Sous son influence, la cour de Champagne était plutôt renommée par sa libéralité et sa magnificence que par son esprit de rigorisme dévot et austère. Guillaume le Breton rapporte qu'au mois de mars 1192, avec la permission de la comtesse de Champagne, les Juifs osèrent couronner d'épines et fustiger un Chrétien par les rues de Brie-Comte-Robert, petite ville à deux lieues de Sézanne. « Mais le magnanime roi Philippe, » ajoute le Chroniqueur, « à cette nouvelle, se « présenta en personne devant la place, et fit brûler « quatre-vingts Juifs et plus, en punition de cette action. » (Octuaginta Judæos et amplius comburi fecit.) La punition était sévère, sans doute....

Je reviens à Auboins de Sézanne. Le msc. 184 suppl. lui attribue à tort une pastourelle qui est de Jean Bodel, d'Arras ; tous les autres manuscrits s'accordent à désigner ce dernier comme le véritable auteur. Je ne connais d'Auboins qu'une autre romance d'amour, sans intérêt pour nous.